

Le syndicat des artisans semenciers est fondé.

Parce que la biodiversité cultivée ne tombe pas du ciel ;

Parce que faire coévoluer des semences reproductibles et libres de droits demande un savoir faire qui s'acquiert avec le temps ;

Parce que le faire en respectant la diversité et la qualité des écosystèmes, des modes de culture et des attentes alimentaires, demande beaucoup de travail ;

Parce que, aujourd'hui, ce travail d'intérêt général n'est pas reconnu et valorisé :

- Ni par l'État qui maintient une législation discriminante au profit des multinationales qui privatisent et modifient artificiellement le vivant,
- Ni par les organisations agricoles, même en agriculture biologique où la production de légumes issus de semences hybrides F1 reste très largement majoritaire ;

Parce que nous refusons le contrôle exercé sur nos alimentations par la main-mise des multinationales sur les semences ;

Parce que nous ne nous résignons pas à la précarité pour co-évoluer avec la nature, aussi bien à la campagne qu'en ville ;

Et parce que nous considérons la semence comme un être végétal vivant et un bien commun,

Nous, artisans semenciers, avons décidé de nous constituer en syndicat pour défendre notre activité comme un métier; un métier qui doit donner, à chaque personne qui l'exerce, « *droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.* »

(alinéa 3, article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

Ce syndicat a été créé le 11 mars 2019 et accueille tout individu exerçant ce métier, quel que soit son statut.